

## FICHE PAYS

## Côte d'Ivoire

## CONTEXTE GENERAL



- **Monnaie** : Franc CFA (1 euro = 655,957 FCFA)
- **IDH** : 0.550, rang 159/191 (PNUD\*, 2021)
- **Population** : 29,3 millions (MPD\*\*, 2021)
- **Part de la population rurale** : 47,5 % (MPD, 2021)
- **Contexte politique** : Les élections municipales et régionales de septembre 2023 se sont tenues dans le calme. Le président Alassane Ouattara a mis en place un nouveau gouvernement en octobre 2023. Les prochaines élections présidentielles auront lieu en 2025. L'insécurité grandissante chez ses voisins sahéliens continue d'impacter la Côte d'Ivoire, notamment ses régions nord dans lesquelles elle accueille, fin 2023, près de 45 000 réfugiés (majoritairement burkinabés) dont 57% d'enfants.
- **Organisation territoriale décentralisée** : Le pays est divisé en 14 districts autonomes dont deux sont les villes d'Abidjan et de Yamoussoukro. Les 12 autres sont subdivisés en 31 régions, comprenant 201 communes.

\*Programme des Nations Unies pour le Développement  
\*\* Ministère du Plan et du Développement

## LES ENJEUX DE L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT

## Principales problématiques :

La Côte d'Ivoire dispose de ressources en eau mobilisables très importantes et réparties de manière à peu près égale entre les eaux de surface et les eaux souterraines, dont notamment la nappe d'Abidjan qui fournit à elle seule 70% de la production d'eau potable du pays. Malgré des efforts remarquables réalisés par le gouvernement depuis plusieurs années, d'importants déficits persistent en matière d'accès à l'eau et à l'assainissement. En milieu rural, plus d'une centaine de localités de plus de 10 000 habitants ne sont pas encore desservies en eau courante. Les habitants se reportent alors vers des ressources non protégées et souvent polluées par les activités agricoles (pesticides et engrais), le manque d'accès à des structures sanitaires adéquates ou encore l'orpaillage clandestin. En milieu urbain, la ressource en eau est menacée par l'occupation illicite des champs captants (dégradation du milieu) et par la surexploitation de la nappe d'Abidjan due à l'accroissement de la population.

## Taux d'accès en 2021

Taux d'accès*	En milieu Rural	En milieu Urbain
Accès à une source d'eau améliorée**	77,7%	93,4%
Accès à une installation sanitaire améliorée***	32,4%	74,5%

\*Selon le Ministère du Plan et du Développement, 2021

\*\*Source d'eau améliorée : ressource protégée (robinet à domicile, robinet public, forage...)  
\*\*\*Installation sanitaire améliorée : Installation dont l'évacuation est contrôlée (égouts, fosses...)

## LE CADRE JURIDIQUE ET SECTORIEL

## Cadre juridique :

Loi n° 2023-902 du 23 novembre 2023 portant code de l'eau ([disponible ici](#))

Décret n° 2006-274 du 23 août 2006 : création et organisation de la société d'Etat dénommée Office National de l'Eau Potable (ONEP) ([disponible ici](#))

Décret n° 2011-482 du 28 décembre 2011 : Création et organisation de la société d'Etat dénommée Office National de l'Assainissement et du Drainage (ONAD) ([disponible ici](#))

Ordonnance n° 2011-262 du 28 septembre 2011 relative à l'organisation générale de l'administration territoriale selon les principes de déconcentration et décentralisation ([disponible ici](#))

## Les principaux outils de programmation :

Plan National de Développement (PND, 2021-2025) : dresse l'état des lieux de l'accès à l'eau et à l'assainissement en mettant en évidence les déficits encore existants dans certains chefs-lieux de départements, ainsi que les principales difficultés rencontrées et les défis à relever dans les secteurs de l'eau et de l'assainissement ([disponible ici](#))

## DOCUMENTS ET RESSOURCES

- La décentralisation ivoirienne, [Partie réglementaire \(2000-2024\)](#) et [Partie législative](#), Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité, 2023
- [Document d'orientation pour le renforcement des capacités des Collectivités territoriales dans le secteur de l'Hydraulique Rurale](#), Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité, JICA, 2023
- [Guide pratique des Comités de Gestion des Points d'eau](#), Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité, JICA, 2023

[Plus de documents et ressources utiles ici.](#)

## QUELQUES COOPERATIONS EN COURS

### Coopération bi et multilatérale

- UNICEF** : programme de coopération Côte d'Ivoire-Unicef 2021-2025 comprenant des actions pour la certification communautés certifiées FDAL (sans défécation à l'air libre).
- Banque Mondiale** : le Projet d'Appui à la Sécurité de l'Eau et de l'Assainissement (825M\$), lancé en novembre 2024, a pour objectif de fournir un accès sécurisé à des services d'eau et assainissement améliorés dans les régions défavorisées au nord du pays.

### Coopération décentralisée et non gouvernementale française

- Ville d'Agen** : Coopération décentralisée depuis 2018 avec la ville de Djébonoua dans la région de la Vallée de Bandama pour améliorer l'accès à l'eau potable.
- Agence de l'Eau Loire Bretagne** : Coopération institutionnelle avec l'Instance du Haut Bassin du Bandama pour la mise en œuvre de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE)

Cartographie des actions de coopération française en Côte d'Ivoire: [disponible ici.](#)

## CONTACTS

### pS-Eau

Sophie de La Bassetière :

[Sophie.bassetiere@pseau.org](mailto:Sophie.bassetiere@pseau.org)

Une fiche réalisée par



Grâce au soutien de



## LES PRINCIPAUX ACTEURS INSTITUTIONNELS

Les responsabilités sont réparties entre plusieurs institutions publiques :

- Le **Ministère des Eaux et des Forêts**, a la compétence de gestion de la ressource en eau sur l'ensemble du pays.
- Le **Ministère de l'Hydraulique, de l'Assainissement et de la Salubrité (MINHAS)**, est le maître d'ouvrage de toutes les infrastructures publiques dédiées à l'accès l'eau et à l'assainissement, il définit et planifie la stratégie nationale pour les structures d'eau et d'assainissement en partenariat avec l'ONEP et l'ONAD. Il est également compétent en matière de politiques ou activités en lien avec l'hygiène.
- L'**Office National de l'Eau potable (ONEP)** : Maître d'ouvrage délégué du MINHAS pour la mise en place d'infrastructures et la régulation et le contrôle des opérateurs privés. Sous la tutelle technique du MINHAS et sous la tutelle financière du Ministère du Budget et du Portefeuille d'Etat.
- L'**Office National de l'Assainissement et du Drainage (ONAD)** : Maître d'ouvrage délégué du MINHAS pour la thématique assainissement, pilote la réalisation de schémas directeurs d'assainissement des eaux usées.
- La **Direction Générale de l'Hydraulique et de l'Assainissement** dépend du MINHAS et coordonne le travail des directions Territoriales de l'hydraulique.
- Les **Directions Territoriales de l'Hydraulique (DTH)**, une par région elles ont un rôle de représentation locale du MINHAS et de collecte de données.

Au niveau local, les **collectivités** sont officiellement maîtres d'ouvrages et ont la compétence pour l'accès à l'eau et à l'assainissement, mais faute de moyens les investissements sont souvent réalisés via l'échelon national.

## LES PRINCIPAUX MODES DE GESTION EAU ET ASSAINISSEMENT

En **milieu urbain**, la Société de Distribution d'Eau de Côte d'Ivoire (SODECI) est l'opérateur historique pour la production, le stockage, la distribution et l'exploitation des réseaux d'eau potable en Côte d'Ivoire. Aujourd'hui, la SODECI a toujours le monopole concernant la distribution et l'exploitation des réseaux publics mais d'autres opérateurs privés apparaissent sur l'activité de production avec par exemple la Société Ivoirienne des Eaux et de l'Environnement (SIEE). La SODECI exploite l'ensemble des réseaux d'eau potable urbains dans le cadre d'une délégation de service public formalisée par un seul contrat pour l'ensemble du pays. Le Ministère de l'Hydraulique, de l'Assainissement et de la Salubrité (MINHAS) chapeaute cette délégation à l'aide de l'ONEP en tant que bras opérationnel.

En **milieu rural**, la Côte d'Ivoire différencie l'Hydraulique Villageoise (HV) qui représente uniquement les Pompes à Motricité Humaine (PMH), et l'Hydraulique Villageoise Améliorée (HVA) qui représente les mini systèmes d'AEP. La gestion communautaire est encouragée dans les deux cas avec la création d'associations d'usagers et le versement de cotisations pour la viabilité financière du service. En plus de cela, la SODECI a un contrat de travaux pour la réparation de PMH sur l'ensemble du territoire ivoirien, leurs activités de réhabilitation/remise en service sont contrôlées par les Directions régionales de l'hydraulique et l'ONEP.

Le MINHAS vise pour 2040 un taux de raccordement domiciliaire de 100% grâce à la construction de réseaux sur l'ensemble du territoire. Cette vision s'accompagne par une politique de « branchements sociaux » permettant aux ménages les plus défavorisés de se raccorder au réseau d'eau potable pour un coût accessible. Cette politique a déjà été déployée dans tous les centres urbains bénéficiant d'un réseau d'eau potable fonctionnel.

Pour l'**assainissement**, la SODECI a un contrat d'affermage pour le réseau de drainage des eaux usées de la ville d'Abidjan seulement. Pour le reste du pays, les collectivités territoriales ont la compétence de gestion des eaux usées et des eaux pluviales. L'ONAD a déjà réalisé des Schémas Directeurs d'Assainissement des Eaux Usées dans plusieurs grandes villes, les phases de mise en œuvre attendant les financements nécessaires.